

Compte rendu de séance du Conseil Municipal de BOUGY LEZ NEUVILLE

Séance ordinaire du 5 Novembre 2020

Convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 26/10/2020.

L'an 2020 et le 5 Novembre à 18 heures 30 minutes,

le Conseil Municipal de BOUGY LEZ NEUVILLE, légalement convoqué dans les formes et délais prévus aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121.-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de MAROIS Isabelle, Maire.

En application de l'article L2121-18 du CGCT, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée ; la tenue de la séance est faite à huis clos. Suite à un vote à mains levées, le conseil a accepté à l'unanimité la tenue de la séance à huis clos.

Présents : Mme MAROIS Isabelle, Maire, Mmes : BOURGOIN Chantal, TUPENOT Marie Astride, MM : BEAUVALET Jean-Philippe, BOULANGER Jean-Claude, DETROIT Daniel, DUFOUR Jean-Michel, PATY Gérard

Excuse : Excusée ayant donné procuration : Mme GALERNE Sylvie à Mme MAROIS Isabelle

Excusées : Mmes : VANNIER Annick, VINCENOT Béatrice

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

Date de la convocation : 26/10/2020 **Date d'affichage** : 26/10/2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Loiret le 05/11/2020 et publication le 05/11/2020

A été nommé secrétaire : M. BOULANGER Jean-Claude

SOMMAIRE

- D 2020 051- Proposition de séance à huis clos pour raison sanitaire- Covid 19
- D 2020 052 -Décision Modificative de crédits n 1 du budget communal. -
- D 2020 053- Demande de subvention au Conseil Départemental FAPO 1ere campagne 2021
- D 2020 054- Demande de subvention au titre des crédits d'état 2021
- D 2020 055- Fauchage des accotements des routes communales 2020
- D 2020 056- Remboursement à Madame le Maire
- D 2020 057- PRé- diagnostic de l'adressage de notre commune
- D 2020 058- Dépôt de demande d'autorisation de travaux- dossier urbanisme travaux peinture

PROPOSITION DE SEANCE A HUIS CLOS pour raison sanitaire- Covid 19 réf : D 2020 051

Madame le Maire rappelle à son assemblée que les séances d'un conseil municipal sont, par principe, publiques (art. L. 2121-16, al. 1, du Code général des collectivités territoriales), ce qui implique le libre accès du public. La réunion à huis clos est justifiée, notamment dans le cadre de la pandémie actuelle de COVID 19. Le Conseil Municipal, Et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer le huis clos pour cette séance du Conseil Municipal afin de respecter les règles sanitaires dûes à la pandémie de COVID 19.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstention : 0)

Décision Modificative de crédits n 1 du budget communal. réf : D 2020 052

En cette fin d'année budgétaire, il convient de faire le bilan financier des opérations menées cette année. Aussi, Madame le Maire présente les fiches bilan des opérations réalisées.

Un ajustement des crédits ouverts au budget primitif 2020 est nécessaire sur l'opération MAIRIE et CIMETIERE.

Madame le Maire propose à son conseil de modifier les crédits ouverts comme suit:

45044	BOUGY LEZ NEUVILLE	DM n°1 2020
Code INSEE	Commune de Bougy Lez Neuville	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

AJUSTEMENT FIN D ANNEE 2020

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2131-CIMETIERE : CIMETIERE	0,00 €	3 710,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2131-EGLISE : EGLISE	3 915,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2131-MAIRIE : MAIRIE	0,00 €	205,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	3 915,00 €	3 915,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	3 915,00 €	3 915,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la Décision Modificative de crédit n° 1
Proposée.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstention : 0)

Demande de subvention au Conseil Départemental FAPO 1ere campagne 2021 réf : D 2020 053

Après avoir établi auprès de son conseil le bilan sur les opérations réalisées cette année, Madame le Maire propose les projets à financer sur l'année 2021 afin de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret au titre de la FAPO (communes à

faible population) volet 3 bis- 1ère campagne 2021 pour les diverses acquisitions et travaux d'investissement de la Commune de BOUGY LEZ NEUVILLE.

Le coût estimé des travaux s'élève à 19 801.50 € HT

Devis panneau d'affichage du cimetière	517,50 €
Devis logiciel Berger levrault	1 665,00 €
Devis empierrement du chemin de la crotterie	2 784,00 €
Devis bordures route du Bignon	5 365,00 €
Devis mise en place de 3 ralentisseurs	9 470,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les projets précisés ci dessus de la Commune, autorise Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret, et Sollicite le soutien du Conseil Départemental au taux le plus élevé possible.

A la majorité (pour : 8 contre : 0 abstention : 1)

Demande de subvention au titre des crédits d'état 2021 réf : D 2020 054

Madame le Maire expose à son Conseil la problématique récurrente relative à la vitesse excessive Route des Vallées d'Orléans. Plusieurs entreprises ont été consulté afin de recueillir leur expertise et les solutions à envisagées. La mise en place de 3 paires de coussin berlinois devraient permettre de respecter la limitation de vitesse .

Par ailleurs, Madame le Maire propose de continuer le programme des bordures sur 2021, notamment sur la Route du Bignon.

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré, valide le projet de mise en place de 3 paires de coussin berlinois route des vallées d'Orléans, dont le montant s'élève à 9 470,00 € HT, ainsi que le projet de pose de bordures route du Bignon, dont le montant s'élève à 9 010,00 € HT

Madame le Maire est autorisé à déposer une demande de subvention au titre des crédits d'Etat 2021 au taux le plus élevé (Amende de police et redevance des Mines de pétroles)

A la majorité (pour : 8 contre : 0 abstention : 1)

FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS DES ROUTES COMMUNALES 2020 réf :

D 2020 055

Madame le Maire propose au Conseil de reconduire le taux horaire afin d indemniser M BEAUVALLET Jean Philippe du fauchage réalisé cette année 2020. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal , à l'unanimité, reconduit le taux horaire de 40 € / heure, eccepte le décompte présenté par Monsieur BEAUVALET Jean Philippe faisant état sur l'exercice 2020 de 10 heures à charge de la Commune, et 10 heures à charge de la CCF.

La dépense sera imputée à l'imputation 61523 du budget communal.

Madame le Maire se fera rembourser par la CCF de l'attribution de compensation- fauchage 2020 du montant de 2 520 €.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstention : 0)

Remboursement à Madame le Maire réf : D 2020 056

Madame le Maire rappelle à conseil le choix qui avait été pris de confectionner les colis de Noël de nos aînés avec des produits gastronomiques locaux. Pour des raisons de facilité, Madame le Maire a acheté personnellement les sacs de Noel pour chaque colis pour un

montant de 43.94 €

De même, Madame le Maire a acheter personnellement les portes étiquettes pour le cimetière afin d'informer les familles de la démarche engagée par la Mairie, montant 17.70 €

Madame le Maire propose à son conseil le remboursement de ces dépenses dont le montant s'élève à 61.64 € (43.94 + 17.70) .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de rembourser à Madame le Maire les frais engagés à hauteur de 61.64 €

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstention : 0)

Pré- diagnostic de l'adressage de notre commune réf : D 2020 057

Madame le Maire présente à son conseil l'offre faite par la Poste quant au pré- Diagnostic adressage de la Commune de BOUGY LEZ NEUVILLE.

La poste a présenté cette prestation au Conseil communautaire le 20 janvier 2020.

Certaines Communes de la CCF ont fait cette démarche.

L'objectif est de proposer à nos administrés une meilleure qualité de service pour optimiser la distribution des marchandises, des prestations à la personnes, faciliter les services d'urgences , et fiabiliser les données GPS. Une adresse de qualité permet de renforcer l'attractivité du territoire. La commune de BOUGY LEZ NEUVILLE présente un habitat tres dispersé.

La proposition tarifaire de la Poste est évolutive selon les options retenues.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, refuse d'engager la commune de BOUGY LEZ NEUVILLE dans cette démarche.

A la majorité (pour : 0 contre : 9 abstention : 0)

Dépôt de demande d'autorisation de travaux- dossier urbanisme dans le cadre des travaux de peinture de la Commune réf : D 2020 058

Madame Le Maire rappelle à son assemblée la délibération du 30 juin validant les travaux de peinture à effectuer sur les bâtiments de la Commune de BOUGY LEZ NEUVILLE. Il convient de déposer un dossier d'urbanisme, Déclaration Préalable auprès de notre service instructeur.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'y autoriser.

Le Conseil Municipal, vu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à la majorité , Autorise Madame le Maire à déposer un dossier d'urbanisme lié aux travaux de peinture de la Mairie,

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstention : 0)

Questions diverses :

- La cérémonie du 11 novembre 2020 se tiendra à effectif restreint. Le dépôt de gerbe et la lecture du message du ministere aura lieu à 11h au cimetière.
- La CCF (Communauté de Communes) prendra la compétence PLU (Plan Local d'urbanisme) au 1er janvier 2021, selon la loi.
- M PATY s'interroge sur la qualité de l'eau à BOUGY et les purges qui doivent être réalisées par les services de la CCF.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20:45

